

# L'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** 

Publié sur L'Union (<http://www.lunion.presse.fr>)

[Accueil](#) > Vendanges / La boulette de Pôle Emploi

## Vendanges / La boulette de Pôle Emploi

Par *Anonyme*

Créé le 02/09/2010 09:56

Et Aussi

**Url:**

<http://www.lunion.presse.fr/article/autres-actus/cee-ue-ou-eee>

**Titre:**

CEE, UE ou EEE ?

**MARNE. Les emplois de vendangeurs en Champagne s'adressent aux ressortissants de la CEE (sauf Roumanie et Bulgarie), pour l'annonce de Pôle emploi. Une « erreur », selon l'organisme de recrutement. Fâcheuse, en raison de l'actualité !**

«VOUS savez, nous œuvrons beaucoup pour les vendanges », tentait-on d'expliquer hier au service communication de Pôle emploi Champagne-Ardenne. Sûrement, mais cela n'exclut pas de réaliser les procédures de recrutement dans les règles.

Comme chaque année, la période des vendanges dans les vignes de champagne engendre une grande campagne de recrutement de main-d'œuvre qui passe par Pôle emploi. Ainsi, sur le site de l'organisme, découvre-t-on que ces emplois saisonniers s'adressent aux ressortissants de la CEE (sauf Roumanie et Bulgarie). Tiens donc ?

Passons sur la CEE, dénomination obsolète, mais les personnes de nationalité roumaine, déjà largement dans l'actualité, et bulgare ne pourraient pas travailler en France ? Pourtant, si actuellement des Roumains sont frappés d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), c'est, qu'ayant déjà passé trois mois sur notre sol, ils ne peuvent y justifier d'un emploi. Roumains, comme Bulgares, peuvent donc exercer une activité professionnelle en France.

Après vérifications, Pôle emploi en convient. En fait, ces deux pays étant encore en période transitoire, après leur intégration à l'Union européenne en 2007, jusqu'en 2014, leurs ressortissants doivent demander une autorisation de travail à la direction départementale du travail (DDTEFP). De plus, ils ne peuvent exercer que 150 métiers, dont les vendanges car « c'est un métier à difficulté de recrutement », a précisé Pôle emploi. L'organisme a reconnu son erreur hier. L'annonce va-t-elle être rectifiée ? « Vous savez les conseillers connaissent la réglementation et peuvent donc engager des Bulgares et des Roumains qui se présenteraient à postuler. » Certes, mais à la seule lecture du texte de l'annonce, les ressortissants de ce deux pays de l'Est ne sont pas enclins à postuler !

Frédéric GOUIS

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : L'annonce que l'on peut lire sur le site Internet de Pôle emploi.

**Visuel 1:**